



## **J'ASSIGNE GRATUITEMENT ME LEGRAND**

Mes biens chers frères,

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'assignation en référé que notre Avocat fait délivrer à Maître Monique Legrand es-qualité :

**[VOIR PDF REFERE NSNS Legrand](#)**

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de cette procédure qui sera plaidée avant le 4 février 2012, date prévue pour la prochaine assemblée générale.

**Vous pouvez vous joindre (*gratuitement et sans risques\**) à cette assignation en nous envoyant cette requête :**

## **REQUETE : MODE D'EMPLOI**

**1°COPIER LE TEXTE CI-DESSOUS**

**2°COLLER CE TEXTE DANS UN E-MAIL**

**3°COMPLETER LE TEXTE PAR LES MENTIONS QUI VOUS CONCERNENT**

**4°ENTREZ L'ADRESSE DES DEUX DESTINATAIRES :**

[headlexmlegrand@yahoo.fr](mailto:headlexmlegrand@yahoo.fr)

[supplique.glnf@yahoo.fr](mailto:supplique.glnf@yahoo.fr)

**5°ENVOYEZ**

## **TEXTE A ENVOYER :**

Grande Loge Nationale Française

Requête à Maître Monique Legrand

[headlexmlegrand@yahoo.fr](mailto:headlexmlegrand@yahoo.fr)

[supplique.glnf@yahoo.fr](mailto:supplique.glnf@yahoo.fr)

Je soussigné (*mentions qui vous concernent*)

**NOM :**

**PRENOM :**

**Né le :**

**à :**

**de Nationalité Française**

**Profession :**

**Demeurant :**

**Votre N°CNI ou Passeport :**

**Votre Numéro de Matricule GLNF :**

## **CONSIDERANT**

Que par lettre en date du 14 juillet 2011 Monsieur François Stifani, Président démissionnaire de l'Association GLNF et ancien Grand Maître de l'Obédience, a cru devoir au nom des 43 000 membres de la GLNF et sans consulter quiconque, signifier au Grand Chancelier de la Grande Loge Unie d'Angleterre, la Suspension par la GLNF de ses relations avec la Grande Loge Unie d'Angleterre ; Que par Ordonnance en date du 20 Juillet 2011, la Grande Loge Unie d'Angleterre, par son Grand Secrétaire, a proclamé à toutes les Grandes Loges Régulières du Monde la suspension temporaire de ses relations avec la GLNF ; Que du seul fait de Monsieur Stifani les 43 000 membres de la GLNF se trouvent exclus de la Franc Maçonnerie Régulière et Universelle et ne sont plus désormais reconnus par aucune des Grandes Loges Régulières du Monde alors même que cette reconnaissance avait

motivé leur décision de rejoindre l'Obédience. Qu'à l'approche de son centenaire la GLNF a perdu, avec son universalité, sa raison d'être et sa vocation ; Que pour seule réponse à leur légitime indignation, Monsieur Stifani, sans avoir qualité pour le faire en raison de sa démission, menace d'exclusion tous les Frères qui protestent pour réduire l'effectif de l'Obédience au faible nombre de ses affidés ; Que cette situation oblige à l'adoption immédiate de mesures exceptionnelles propres à assurer la sauvegarde de l'Obédience notamment par la levée de la mesure de suspension (par la G.L.U.A.) qui la frappe;

**EN CONSEQUENCE DEMANDE** à Maitre Monique LEGRAND, es qualité d'Administrateur provisoire de la GLNF, de convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Mixte de la GLNF aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**PREMIERE RESOLUTION** (Vote à la majorité des deux tiers) Modification de l'Article 2-3 du règlement intérieur de la GLNF :

**Formulation actuelle:**

«Le candidat à la Grande Maîtrise est désigné par les membres de droit mentionnés à l'Article 1.2, nommés par le Grand Maître, et réunis en collège statuant par un scrutin a bulletins secrets. Cette désignation est soumise à la ratification de l'Association lors de l'Assemblée Générale afférente. Le Grand Maître est élu pour une période de cinq (5) ans et ne pourra exercer plus de deux mandats consécutifs »

**Nouvelle formulation:**

« S'il a qualité de Très Respectable Frère, ou de Respectable Frère, le candidat à la Grande Maîtrise et à la Présidence de l'association est élu par l'assemblée générale à la majorité des membres qui la composent. Le Président de l'association GLNF, également Grand- Maître de l'obédience, est élu pour une période de trois (3) ans et ne pourra exercer plus de deux mandats consécutifs»

**SECONDE RESOLUTION**

Election du Président de l'association GLNF-Grand-Maître de l'Obédience

**NB : J'autorise** Maître **Vincent BELCOLORE** Avocat à la Cour

29, avenue de Lamballe 75016 PARIS

Tel : 01.46 47 46 96 - GSM : 06 75 96 23 97 - Fax : 01.45 20 10 86

[vincent.belcolore@wanadoo.fr](mailto:vincent.belcolore@wanadoo.fr)

**a me représenter en justice\* dans le cadre de la procédure de référé engagée.**

**FIN DU TEXTE A ENVOYER**

## **COLLECTIF NI SCISSION NI SOUMISSION**

**\*Nous ne vous demandons aucune contribution d'aucune sorte (frais de justice ou d'avocat) pour financer cette procédure dont les animateurs de notre collectif supporteront la charge sur leurs propres deniers.**

**\*Nous vous précisons que nous considérons comme très élevées nos chances de succès judiciaire. Néanmoins en en cas d'échec les risques financiers seront limités à environ 2500€ au titre du remboursement des frais d'avocat de l'adversaire (soit 2,5€ environ pour chacun d'entre nous) = coût de cette procédure = 0 / risque de cette procédure = 2,5€**